

Présidence de : M. Aymeric ROBIN

Secrétaire de Séance : M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 49

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 48

Membres présents : 42

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, M. Michel BLAISE (BELLAING) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérard THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) - Vice-Président, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire.

Mme Nathalie COLIN (ROSULT) est arrivée à 17h41 rendant le mandat donné à Jean-Noël BROQUET caduc à compter de la délibération n°23/012B.

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 6

M. Claude RÉGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) a donné pouvoir à M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE), Mme Carole LELEU (BRILLON) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU SAINT-AMAND), M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) a donné pouvoir à M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND), M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), Mme Nathalie COLIN (ROSULT) a donné pouvoir à M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND).

Membres absents excusés : 1

M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN).

DÉLIBÉRATIONS

Tableau des emplois contractuels : Modifications

Compte tenu du recrutement effectif d'un agent titulaire au poste de chef de service Renouvellement Urbain, le bureau communautaire décide de retirer le point n°3 inscrit initialement à l'ordre du jour "Tableau des emplois contractuels : Modification".

Retrait adopté à l'unanimité

23/001B Réalisation d'aménagements cyclables dans le cadre du schéma intercommunal des itinéraires doux de La Porte du Hainaut : Autorisation de signature d'un accord-cadre relatif à l'exécution d'une mission de maîtrise d'œuvre

Suite à la Commission d'Appel d'Offres du 8 novembre dernier, il convient désormais d'autoriser la signature de cet accord-cadre permettant l'exécution d'une mission de maîtrise d'oeuvre pour le déploiement du schéma intercommunal des itinéraires doux de la CAPH.

L'accord-cadre sera conclu avec la société VERDI, avec un montant maximum fixé à 2 000 000 € HT sur la durée totale maximale du contrat fixée à 8 ans (1 an reconductible tacitement 7 fois).

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer, exécuter et régler l'accord-cadre conclu avec la société VERDI dans le cadre de la réalisation d'aménagements cyclables du schéma intercommunal des itinéraires doux de La Porte du Hainaut.

Adoptée à l'unanimité

23/004B Accord-cadre à bons de commande mono-attributaires pour la fourniture et la pose de la signalétique sur le territoire de La Porte du Hainaut : Autorisation de signature

Compte tenu du futur lancement d'une procédure de consultation par appel d'offre. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants aux lots suivants :

- Lot n°1 – Fourniture et pose de mobilier signalétique.
- Lot n°2 – Fourniture et pose de signalétique horizontale et verticale.

Une information sera effectuée au Bureau Communautaire une fois que la Commission d'Appel d'Offres aura décidé du choix des attributaires.

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la passation des accords-cadres susmentionnés suivant la procédure d'appel d'offres ouvert de l'article L.2124-2 du Code de la Commande Publique.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, exécuter et régler les accords-cadres correspondants.
- d'autoriser, au cas où à l'issue de la procédure d'appel d'offres aucun titulaire ne pouvait être retenu en application et dans les conditions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique, la passation d'accords-cadres sans publicité ni mise en concurrence préalables prévue à ce même article.

Adoptée à l'unanimité

23/005B ZAC de la Vallée de l'Ecaillon à THIANZ : Cession d'un terrain non bâti à la société SCI ELAU (A 3518 et 3527)

La société LPL Habitat est spécialisée dans les équipements thermiques et de climatisation. Elle souhaite faire l'acquisition d'un terrain de 3 366 m² situé sur la ZAC de l'Ecaillon à THIANZ dont la CAPH est propriétaire.

Le prix de vente est estimé à 67 320 € HT net vendeur.

L'objectif de cette acquisition pour la société LPL Habitat est de créer un entrepôt et des bureaux plus grands pour améliorer la capacité de stockage et permettre d'accueillir un public plus important. L'aboutissement de ce projet pourrait permettre la création de 7 embauches en CDI à temps plein.

Le Bureau communautaire décide :

- de vendre à la SCI ELAU, ou toute personne morale s'y substituant après accord discrétionnaire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, un terrain à bâtir situé sur la ZAC la Vallée de l'Ecaillon à Thiant actuellement cadastré section A nos 3518 et 3527, d'une superficie globale d'environ 3 366 m² au prix prévisionnel de 67 320 € HT net vendeur (soit 20€/m² HT). La vente est assujettie à la TVA. Son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- de prévoir, qu'à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération, que la CAPH puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération.
- d'autoriser la SCI ELAU à faire toute demande auprès de tout organisme afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de son projet ; notamment le dépôt de tout dossier d'urbanisme (permis de construire, ...).
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment, à signer le compromis de vente et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité

23/006B Projet de réseaux de chaleur urbain de Valenciennes Métropole : Convention tripartite entre La Porte du Hainaut, la commune de Trith-Saint-Léger et Valenciennes métropole

La CAPH est fortement engagée dans la transition écologique et énergétique. Le Plan Climat sera d'ailleurs voté à l'été, après les consultations des autorités environnementales et du public. Néanmoins, l'anticipation de la mise en œuvre des mesures et des programmes d'action qui vont dans le sens de la réduction de notre impact environnemental est nécessaire :

- soutien aux opérations de requalification des logements,
- développement de projets de réhabilitation dans les communes dans le cadre du Fonds de soutien à la ruralité,
- travail sur futur schéma directeur de nos énergies renouvelables.

Ces préoccupations ne s'arrêtent pas aux frontières communautaires.

En effet, la question climatique les dépasse largement, pour exemple, le projet de création d'un réseau de chaleur urbain piloté par Valenciennes Métropole qui permettrait de distribuer à plusieurs utilisateurs de la chaleur produite soit par des sources conventionnelles comme le gaz, soit par des énergies renouvelables dont la chaleur fatale issue de processus industriels ou de l'incinération de déchets non dangereux.

Les réseaux de chaleur envisagés par Valenciennes Métropole alimenteraient plusieurs clients dont des équipements publics de la commune de Trith-St-Léger qui a manifesté son intérêt pour le projet ; mais aussi l'hôpital de Valenciennes et la faculté sur le site du Mont Houy. Ces établissements accueillent des habitants des deux agglomérations.

Par ailleurs, ces réseaux s'appuieraient sur la chaleur émanant de plusieurs sites industriels dont celui de LME pour lequel l'éventuelle revente de chaleur contribuerait au déploiement d'intérêts économiques et écologiques.

En effet, les réseaux de chaleur envisagés participeraient directement à l'objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre en se substituant à des sources encore fortement carbonées comme le gaz, prépondérant sur le territoire communautaire.

De plus, en s'appuyant sur les industriels du territoire, ils pourraient contribuer positivement à l'économie locale.

Afin de fixer un cadre à la coopération entre Valenciennes Métropole, la Ville de Trith-St-Léger et La Porte du Hainaut, il est proposé d'établir une convention entre les collectivités concernées.

Celle-ci permettra notamment à La Porte du Hainaut d'être associée à l'étude visant à définir le Schéma Directeur des réseaux de chaleur urbains, porté par Valenciennes Métropole.

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention tripartite relative au projet de réseau de chaleur porté par Valenciennes Métropole, en vue de permettre à La Porte du Hainaut d'être associée aux études menées par Valenciennes Métropole.
- d'acter le fait que ladite convention ne contient aucune contrepartie financière à l'égard de La Porte du Hainaut.

Adoptée à l'unanimité

23/007B Opération de restauration des saules têtards : Convention avec le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

Sur le territoire de La Porte du Hainaut, les arbres têtards, et en particulier les saules, ponctuent le paysage. Ils rendent des services fondamentaux : préservation de notre cadre de vie, drainage des sols, ombrage, brise-vent, maintien des berges des cours d'eau, piégeage du carbone... Silhouettes uniques ou alignement d'arbres, ils sont également des refuges pour la biodiversité. En vieillissant, l'arbre se creuse des cavités et attire de nombreux oiseaux (mésanges, chouettes chevêches, pics...) et mammifères (chauve-souris, lérots, hérissons, belettes, hermines ...). En cela, ils sont des éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue.

Les évolutions des techniques agricoles et des modes de vie ont bouleversé les pratiques d'entretien de ces trognons qui perdent peu à peu leur utilité immédiate (bois de chauffe, piquets pour clôtures...). Faute d'entretien, les vieux têtards s'effondrent sous le poids de leur houppier et ne sont pas systématiquement remplacés, conduisant progressivement à la disparition de ce patrimoine identitaire du territoire.

Afin d'être complémentaire des actions de plantation, de formation, de sensibilisation déjà menées par la collectivité, la présente action vise à expérimenter une opération groupée de restauration des arbres têtards sur les parcelles appartenant aux communes.

En effet, celles-ci peuvent être confrontées à des difficultés techniques et/ou financières pour entretenir, conforter ou restaurer les arbres en question.

L'accompagnement communautaire s'inscrit dans le cadre du Plan climat (action 3-4-5 sur la Trame verte et bleue). Il s'appuie sur un partenariat avec le Parc naturel régional Scarpe Escaut.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'engager la collectivité dans le projet porté par le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.
- d'accompagner le projet à hauteur de 75% du coût de l'opération sur les communes de son territoire.
- d'engager un montant maximal de 15 000 € sur l'opération soit 7 500 € en 2023 et 7 500 € en 2024 (estimatif de 150 arbres restaurés au total) sous forme d'une participation directe au Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à conventionner sur cette base avec le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

Adoptée à l'unanimité

23/008B Opération "Plantons des vergers" : Présentation du dispositif et de la convention de partenariat entre La Porte du Hainaut et les communes

Durant de longue date, la CAPH est investie dans la protection de ses espaces naturels, en particulier les zones boisées.

La Porte du Hainaut a notamment participé à l'opération « Plantons » initiée en 2011 et finalisée en 2019. Au cours de cette période, 111 000 arbres ont été plantés à l'échelle communautaire. Cette opération a permis de conforter la biodiversité communautaire, d'améliorer le cadre de vie des habitants et de limiter l'impact du changement climatique. Elle doit à présent évoluer.

Le Plan climat ambitionne de poursuivre notre investissement en faveur des éléments constitutifs de notre Trame Verte mais aussi de l'élargir.

En outre, le Plan climat inscrit l'engagement de la collectivité à œuvrer à l'autonomie alimentaire du territoire par le biais d'une stratégie qui répond à la fois à des objectifs environnementaux, économiques et sociaux (axe 4 du plan d'action, programme d'action n°4).

L'éducation au goût, la réappropriation de leur alimentation par les habitants du territoire, les notions de saisonnalité font partie des enjeux de cette stratégie. La Porte du Hainaut souhaite donc orienter les opérations de plantations vers la plantation de vergers ouverts, mis à disposition des habitants et gérés par les communes.

Près de 15 communes ont déjà fait part de leur intérêt pour cette opération qui se concrétisera courant 2023.

De la même manière que pour l'opération 'Plantons dans nos communes, la délibération présente le dispositif de cette opération et la convention qui encadrera les engagements entre de La Porte du Hainaut et les communes portant un intérêt à cette opération.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers et en particulier le Département du Nord.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat avec les communes engagées dans cette opération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

23/009B Association ' Les Quatre Éléments Production ' : Participation financière au film "Paysans, du Ciel à la Terre"

Les questions environnementales sont parfois complexes et des actions de sensibilisation, de communication et de formation pour partager les enjeux du Plan climat tant avec les élus qu'avec les habitants du territoire sont nécessaires.

Pour que chacun puisse comprendre les changements à venir et le sens de nos politiques publiques, il est par ailleurs indispensable de s'adresser à tous les acteurs concernés, de mobiliser tous les moyens et tous les supports nécessaires : visites, ateliers, conférence ou encore films.

Aussi, il est proposé de soutenir un film, intitulé : « Paysans, du Ciel à la Terre », qui aborde les sujets de l'agriculture sur notre Région et pose la question de la vie des sols.

C'est un long métrage d'une heure et vingt-deux minutes qui dresse le constat de l'état biologique d'un certain nombre de nos terres agricoles dans notre région. A travers de nombreux témoignages d'agriculteurs, de biologistes, d'élus locaux, de techniciens, etc.. sont abordés le sujet de l'érosion des sols, de leur perte en biodiversité mais aussi les solutions pour leur permettre de rester des puits de carbone et des supports vivants à notre production alimentaire.

De nombreuses thématiques très présentes dans notre Plan climat sont abordées dans ce film : la protection des sols et des éco systèmes, bien évidemment mais aussi l'accès à une alimentation de qualité et durable, les pollutions atmosphériques ou encore la préservation de la ressource en eau.

Le Bureau communautaire décide :

- de verser une participation financière de 10 000 € à l'association « Les Quatre Eléments Production » pour la réalisation et à la diffusion du film « Paysans, du Ciel à la Terre ».
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre La Porte du Hainaut et l'association « Les Quatre Eléments Production » réglant les engagements de chacune des parties.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'exécution de la convention.

Adoptée à l'unanimité

23/010B Signature d'une convention opérationnelle avec l'EPF relative au portage foncier de l'opération cité ouvrière située sur la commune d'Escautpont

Cette délibération porte sur la signature d'une nouvelle convention avec l'EPF, pour rappel, il s'agit de l'Etablissement public Foncier, sur le site « la cité ouvrière à Escautpont ».

En effet en 2015 une convention a déjà été signée pour la réalisation d'une opération de renouvellement urbain d'un îlot d'habitat dégradé en plein cœur de ville.

A ce titre, l'EPF a procédé à l'acquisition amiable d'un certain nombre de bien, mais les négociations amiables ont vu leur limite et il est nécessaire de mobiliser des outils plus coercitifs.

Afin d'assurer la redéfinition d'un projet urbain cohérent dans sa forme, dans sa future mise en œuvre, et de pouvoir finaliser les acquisitions, l'EPF propose une nouvelle convention opérationnelle, reprenant le périmètre initial mais avec une durée adaptée à 8 ans.

Cette convention tripartite engage à la définition d'un projet urbain par la réalisation d'une étude urbaine pré-opérationnelle sur l'année 2023 afin d'accompagner la commune dans la mise en œuvre du projet et dans la réalisation technique du dossier d'utilité publique.

Le planning prévisionnel attaché au projet de convention est le suivant :

Phases	Date d'entrée en phase	Date de sortie de phase
Etude urbaine	01/01/2023	31/12/2023
Constitution du dossier et lancement de la DUP, acquisitions par voie d'expropriation	01/06/2023	31/12/2026
Gestion EPF	01/01/2022	Date de la cession
Etudes préalables aux travaux	01/01/2027	31/12/2027
Travaux	01/01/2028	31/12/2028
Cession	01/06/2029	31/12/2029
Contrôle a posteriori	01/01/2035	31/06/2035

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention opérationnelle et les éventuels avenants sans incidence financière qui pourraient y être rattachés.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes juridiques et comptables se rapportant à la présente délibération.

Ne prend pas part à la discussion et au vote :
M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers)

Adoptée à l'unanimité

23/012B Manifestations culturelles sur le territoire : Subventions 2023

Comme chaque année, La Porte du Hainaut apporte son soutien à 5 manifestations culturelles, notamment aux festivals et événements culturels de portée supra-communautaire centré dans le domaine des musiques actuelles, des arts de la rue et du spectacle vivant, ou de la promotion culturelle du territoire, à raison d'une fois par an maximum et par projet porté par une commune de plus de 10 000 habitants ou un territoire intercommunal comptant au moins 3 communes. Les événements liés à une fête ou commémoration nationale sont exclu de ce dispositif.

Le Bureau communautaire décide :

- d'octroyer pour 2023 une aide financière à l'association « Denain 2012 » d'un montant de 28 500 € afin de favoriser la mise en œuvre et le rayonnement extraterritorial de la manifestation « De Terre et de Feu en Hainaut 2023 ».
- d'octroyer pour 2023 une aide financière à l'« Association Raismoise de la Culture d'un montant de 19 000 € afin de favoriser la mise en œuvre et le rayonnement extraterritorial de la manifestation « Raisons'Fest 2023 ».
- d'octroyer pour 2023 une aide financière à l'association « Sportez-vous bien » de Hordain d'un montant de 7 240,90 € afin de favoriser la mise en œuvre et le rayonnement extraterritorial de la manifestation « le Concert de l'Ostrevant ».
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions pour les manifestations « De Terre et de Feu en Hainaut 2023 » et « Raisons Fest 2023 », et ses éventuels avenants sans incidence financière ainsi que l'arrêté de subvention attributif pour la manifestation « le Concert de l'Ostrevant », et tous les engagements comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

23/013B Cité de l'Emploi - Convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) pour le programme "Coopérative des Solutions"

Depuis le 1^{er} janvier 2022, La Porte du Hainaut coanime avec les services de l'Etat la Cité de l'Emploi du Denaisis. Parmi l'axe de travail « Innover et expérimenter », l'illettrisme et l'illectronisme ont été identifiés comme des freins persistants au parcours de l'insertion professionnelle des personnes accompagnées.

Dans cette perspective, une première journée de sensibilisation et de formation des acteurs locaux de l'emploi conjointement organisée avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (l'ANCLI) s'est tenue à Douchy les Mines en septembre 2022. A l'issue de cette rencontre, l'ANCLI a proposé à la Cité de l'Emploi du Denais d'intégrer le programme national « La Coopérative des Solutions, créer et agir contre l'illettrisme », financé par le Fonds Social Européen.

L'objectif de la Coopérative, décliné localement, est de produire des solutions concrètes permettant l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base, sur une trentaine de territoires prioritaires. Il s'agit d'une démarche basée sur l'intelligence collective et sur le principe de l'amélioration continue.

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la participation de La Porte du Hainaut en tant qu'acteur pivot au programme « Coopérative des Solutions » porté par l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants sans incidences financières.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

23/014B NPNRU de La Porte du Hainaut - Quartier 'centre' à Denain : Bureau communautaire du lundi 6 février 2023 2/3 Avenant 1 à la convention opérationnelle tripartite entre l'Etablissement Public Foncier Hauts-de-France, La Porte du Hainaut et la commune de Denain

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de « Denain Centre », l'EPF, la ville de Denain et La Porte du Hainaut ont signé le 15 février 2022, une convention tripartite actant les modalités d'intervention sur les cinq périmètres.

Dans ce contexte, l'EPF s'engage :

- à acquérir les fonciers nécessaires à l'opération,
- à réaliser les travaux de démolition sur la base du programme défini,
- à céder le foncier à La Porte du Hainaut, à la commune ou à l'opérateur désigné.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du projet, il est nécessaire de réaliser un avenant à la convention.

Cet avenant mineur porte sur :

- L'ajustement des périmètres d'intervention de l'EPF sur les ilots :
 - ✓ B2-Allende Agrandissement du périmètre de maîtrise foncière et de travaux de l'EPF aux parcelles BH n°1139, n°1001 et n°33.
 - ✓ B6-Mousseron – Extension du périmètre de projet et travaux à la parcelle AI n°312.
- Les budgets prévisionnels par ilots reprenant les termes de la convention initiale (cession aux collectivités à 50€/m² + indemnités d'éviction).
- Le calendrier des travaux de démolition et de cession pour l'ilot C15-Nève et C9 – Ruelle d'inghien.

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle tripartite entre l'Etablissement Public Foncier Hauts-de-France, la ville de Denain et La Porte du Hainaut et à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment les éventuels autres avenants sans incidence financière.

Ne prend pas part à la discussion et au vote :
Salvatore CASTIGLIONE (Walters)

Adoptée à l'unanimité

23/015B Logiciel de gestion des biens matériels : Adhésion à la plateforme de location EcoloC France (CAPH et communes)

Cf. annexe 1 : Présentation EcoloC France

Dans le cadre de son schéma de mutualisation, La Porte du Hainaut propose à ses communes membres et à titre expérimental, d'adhérer à une plateforme permettant le prêt, la location ou la vente de son matériel, entre les communes et La Porte du Hainaut, entre les communes membres, mais également à destination des particuliers et des associations.

Cette plateforme permettra également aux communes d'acheter ou de louer du matériel à tarif avantageux.

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion la plateforme de location de la société EcoloC France avec la prise en charge financière par la CAPH au titre d'une année pour un montant total de 45 063,60 € HT répartie comme suit :
 - 958,80 € HT au titre de l'adhésion de la CAPH pour son propre compte,
 - 44 104,80 € HT au titre de l'adhésion de la CAPH pour le compte des communes.
- d'autoriser Monsieur Le Président de la CAPH, à prendre toutes les dispositions juridiques et comptables y afférent.

Adoptée à la majorité

39 voix POUR,

3 voix CONTRE (Jean-Michel DENHEZ, LIEU-SAINT-AMAND - Gérald THURU, MILLONFOSSE - Jacques DUBOIS, NIVELLE),

6 ABSTENTIONS (Ludovic ZIENTEK, BOUCHAIN - Daniel SAUVAGE, NOYELLES-SUR-SELE - Charles LEMOINE, ROEULX - Isabelle DENIZON-ZAWIEJA, ROEULX - André DESMEDT, HASNON - André LEPRÊTE, WAVRECHAIN-SOUS-FAUX)

23/016B Développement des centres de formation des clubs sportifs professionnels du territoire de La Porte du Hainaut : Subventions exceptionnelles

Le cadre légal du sport prévoit que les associations sportives ou les sociétés sportives perçoivent des subventions publiques pour la réalisation de missions d'intérêt général.

La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés font partie de ces missions d'intérêt général.

Les 3 associations sportives du territoire de La Porte du Hainaut évoluant au niveau professionnel, notamment le Hainaut Basket Saint Amand, le Saint Amand Handball Club et l'Association Sportive Cail Denain Voltaire Porte du Hainaut ont créé un centre de formation agréé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

A ce jour, ces 3 associations bénéficient actuellement de subventions de fonctionnement par La Porte du Hainaut pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la convention d'objectif conclu pour chaque saison sportive (Développement d'actions pour l'animation et la promotion du territoire, pour la lutte contre les inégalités, pour la lutte contre les incivilités, en faveur du sport et de la santé).

Cependant, afin d'améliorer les conditions d'accueil des jeunes talents sportifs et d'optimiser l'encadrement des centres de formation, un soutien financier est proposé et défini dans la présente délibération.

Le Bureau communautaire décide :

- d'allouer une subvention aux associations sportives suivantes pour une durée maximale de 3 saisons et aux montants indiqués ci-dessous dans le cadre du développement de leur centre de formation :
 - Association Sportive Cail Denain Voltaire Porte du Hainaut (Pro B) :
 - Saison 2022/2023 – 75 000 €
 - Saison 2023/2024 – 50 000 €
 - Saison 2024/2025 – 25 000 €
 - Handball Club Saint Amand Les Eaux (1^{ère} division) :
 - Saison 2022/2023 – 95 000 €
 - Saison 2023/2024 – 47 500 €
 - Saison 2024/2025 – 23 750 €
 - Union Hainaut Basket Saint Amand (1^{ère} division):
 - Saison 2023/2024 – 95 000 €
 - Saison 2024/2025 – 47 500 €
 - Saison 2025/2026 – 23 750 €
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants à l'ensemble des soutiens financiers, et notamment à signer la convention pluriannuelle.

Adoptée à la majorité

47 voix POUR,

1 ABSTENTION (Jean-Michel DENHEZ, LIEU-SAINT-AMAND)

23/017B Paris-Roubaix Féminin - Éditions 2023 à 2026 : Contribution financière à A.S.O

La Porte du Hainaut a toujours soutenue les actions ou événements sportifs concourant au rayonnement régional, national, et international de son territoire.

Paris-Roubaix est l'une des plus anciennes courses cyclistes et l'un des grands événements sportifs se déroulant sur une partie du territoire.

Surnommée "l'enfer du Nord", "la dure des dures" ou encore "la reine des classiques", la course emprunte une trentaine de secteurs pavés dont 4 d'entre-elles se situent sur le territoire de la Porte du Hainaut et en particulier la décisive "trouée d'Arenberg" à Wallers.

Les téléspectateurs du monde entier se passionnent pour cet événement, après le Tour de France, Paris-Roubaix est la course cycliste la plus diffusée sur 180 pays au total (3 millions de téléspectateurs). 400 journalistes couvrent habituellement l'événement pour plus de 6h30 de direct diffusées sur France Télévisions.

Le programme du Paris-Roubaix est constitué, en plus de l'épreuve phare, du Paris-Roubaix Junior dont le départ se fait à Lecelles et du Paris-Roubaix Challenge (la veille de l'évènement et comptant 6 500 participants).

Depuis 2021 et afin de renforcer le calendrier UCI World Tour féminin, un Paris-Roubaix Femmes a vu le jour en prologue de la course Hommes. En soutenant cet événement, il est question de participer au développement et à l'essor du cyclisme féminin.

24 équipes représentant l'élite mondiale de la discipline sont invitées à participer à cette grande course dont le départ est donné de Denain.

Au-delà de la renommée de l'épreuve, il s'agit d'assurer la promotion du sport féminin et d'entretenir la promotion du cyclisme et du vélo sur le territoire avec le plus grand opérateur mondial en la matière, à savoir ASO.

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la conclusion d'un contrat de partenariat entre Amaury Sport Organisation (A.S.O) et La Porte du Hainaut, pour l'organisation sur le territoire du Paris-Roubaix Féminin au titre des éditions 2023, 2024, 2025 et 2026.
- d'accepter la contribution financière à cet évènement aux montants indiqués ci-dessous :

2023	18 000 €
2024	18 000 €
2025	21 000 €
2026	24 000 €

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants à cette délibération, et notamment à signer la convention et les avenants éventuels sans incidence financière.

Adoptée à l'unanimité

23/018B Actions, manifestations ou rassemblements sportifs sur le territoire : Participations financières 2023

Cette délibération vise à attribuer une aide financière aux manifestations ou aux rassemblements à caractère sportif suivants ayant un intérêt communautaire :

- ✓ Le Grand Prix de Denain est une épreuve cycliste inscrite au haut niveau international classée en catégorie UCI – 1 ProSéries. Il s'agit également d'une manche de la Coupe de France FDJ. L'épreuve réunit les meilleurs coureurs mondiaux de la catégorie et elle est retransmise à la télévision sur Eurosport. Il se tiendra le 16 mars 2023.
- ✓ La Course des Terrils est une course de pleine nature empruntant les terrils du territoire et rassemblant chaque année quelques milliers de coureurs sur les différentes courses organisées. En 2022, cet évènement a réuni près de 2 345 inscrits. La 38ème édition se tiendra le 24 septembre 2023.
- ✓ La course de la Paix à Trith-Saint-Léger est un ensemble de courses pédestres qui réunissent entre 500 et 1 000 coureurs sur des distances comprises entre 2 et 10 kms et qui se tient le 8 mai de chaque année.
- ✓ Open Engie de Tennis de La Porte du Hainaut est un tournoi de Tennis féminin avec une dotation internationale de 25 000 \$. C'est une manche de l'ITF WOMEN'S WORLD TOUR qui a la particularité d'être en accès libre public pendant tout le tournoi et qui permet aux habitants du territoire d'y voir évoluer des joueuses de tennis classées entre la 150ème et 500ème place au classement ATP. Cette année, cet évènement se tiendra en juin.
- ✓ Le festival de la moto de Bouchain est un évènement promouvant la pratique de la moto et disciplines sportives associées lors d'un weekend qui se déroule au moins de juin de chaque année. Il se tiendra cette année les 3 et 4 juin.

Ces montants restent identiques à l'année 2022.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'allouer aux associations organisatrices de manifestations ou de rassemblements sportifs pour l'année 2023, les participations financières indiquées dans le tableau ci-dessous, d'un montant total de 79 963,40 €, à savoir :

SOUTIEN AUX ACTIONS ET AUX MANIFESTATIONS OU RASSEMBLEMENTS SPORTIFS 2023			
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES			
MANIFESTATIONS / ASSOCIATION / ORGANISME	LIEU DE LA MANIFESTATION	ASSOCIATIONS ORGANISATRICES	MONTANT 2023
Grand Prix de Denain	Denain	Association Grand Prix de Denain	32 585,00 €
Festival de la moto	Bouchain	Association du Festival de la moto	3 942,50 €
Course de la Paix	Trévi-Saint-Léger	L'Association Comarque Olympique Trévisio	8 550,00 €
Open de tennis BNDIE de La Porte du Hainaut	Denain	Tennis Club Municipal de Denain	13 300,00 €
Course des terres	Raismes	Association de la Course des Terres	7 240,00 €
Course cycliste Paris-Roubaix	Sections pavés du territoire	Lycée Horicaux de Raismes	2 470,00 €
Projets sportifs sur le territoire	Territoire de la CAPH	USEP	7 125,00 €
Projets sportifs sur le territoire	Territoire de la CAPH	UNSA	4 750,00 €
TOTAL			79 932,00 €

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants à l'ensemble des soutiens financiers 2023, et notamment les arrêtés ou convention d'objectifs.

Ne prend pas part aux discussions ni au vote :

Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), Membre de l'UNSS Valenciennes-Douai

Adoptée à l'unanimité

23/019B 24h du Bassin Rond 2023 : Convention de mandat

Cette délibération vise à reconduire la prise en charge des frais inhérents à l'organisation de l'édition 2023 des « 24 heures du Bassin Rond ». Cette manifestation est organisée par l'association Centre Départemental de Plein Air sous convention de mandat, ce qui permet à la CAPH de rembourser l'intégralité des frais occasionnés à l'association.

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de mandat non rémunérée avec l'association Centre Départemental de Plein Air pour l'organisation des « 24 heures du Bassin Rond » édition 2023 à Bouchain selon les modalités prévues dans la convention de mandat jointe en annexe.
- de fixer le soutien financier de La Porte du Hainaut sous forme de remboursement des frais occasionnés dans la limite d'un montant de 24 700 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants à l'opération.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION

23/002B Information Marchés Publics : Souscription d'un marché d'assurance " Risques de dommages aux biens" Résultats de la consultation

En décembre dernier, le Conseil avait autorisé le Président à signer le marché d'assurance « Risques de dommages aux biens » et ce, compte tenu des délais de procédure.

Il s'agit aujourd'hui d'informer les élus de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 21 décembre portant attribution de ce marché à la société Groupama Nord Est.

23/003B Information marchés publics - Lancement de procédure : Missions de conseil et d'assistance technique, urbanistique, paysagère, environnementale et réglementaire pour les projets de La Porte du Hainaut

Il s'agit d'annoncer le lancement prochain d'une consultation par appel d'offres portant sur des missions de conseil et d'assistance technique, urbanistique, paysagère, environnementale et réglementaire pour les projets de La Porte du Hainaut.

23/011B Information Marchés Publics : Fourniture de livres et autres documents pour les médiathèques de La Porte du Hainaut : Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert

Il s'agit d'informer les élus du Bureau Communautaire au sujet de l'achèvement du transfert des médiathèques et du lancement d'une procédure de consultation par Appel d'Offres ouvert sous la forme d'un accord cadre multi-attributaires.

QUESTIONS DIVERSES

Pour rappel, les prochaines dates à retenir pour le calendrier des assemblées délibérantes :

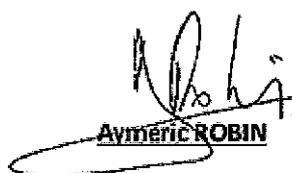
- ✓ **Exécutif** du Mercredi 8 Février 2023 de 12h00 à 14h00, Salle des Chercheurs, Site Minier de Wallers
- ✓ **Exécutif** du Mercredi 1er Mars 2023 de 12h00 à 14h00, Salle des Chercheurs, Site Minier de Wallers
- ✓ **Bureau Communautaire** du Lundi 3 Avril 2023 à 16h30, Salle Léaud, Site Minier de Wallers-Arenberg
- ✓ **Conseil Communautaire** du Lundi 3 Avril 2023 à 16h30, Salle Léaud, Site Minier de Wallers-Arenberg

Fait à Wallers, le lundi 06 février 2023

Affiché et publié le - **9 FEV. 2023**

13/02/2023
Aymeric ROBIN
Président de La Porte du Hainaut

Le Président de La Porte du Hainaut


Aymeric ROBIN



